

CONSEIL DE DIRECTION
RELEVÉ DE DÉCISIONS
DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2009

Le Conseil de direction, réuni le lundi 30 novembre 2009 à 8h30 en salle François-Goguel,

- a adopté à l'unanimité le calendrier 2009-2010 des élections étudiantes et enseignantes ;
- a autorisé le Directeur de l'IEP de Paris à conclure des conventions de partenariat dans le cadre de la procédure « Conventions Education Prioritaire » avec les établissements suivants :

Académie de Créteil :

- Lycée Jean Vilar à Meaux (77) ;
- Lycée Jean Jaurès à Montreuil (93) ;
- Lycée Darius Milhaud au Kremlin-Bicêtre (94) ;
- Lycée La Tourelle à Sarcelles (95) ;

Académie de Rouen :

- Lycée Vallée du Cailly à Déville-lès-Rouen (76).

Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie :

- Lycée William Haudra (Province des Iles Loyauté) ;
- Lycée Antoine Kéla (Province du Nord) ;
- Lycée du Grand Nouméa (Province Sud).

Académie de Reims :

- Lycée Saint-Exupéry à Saint Dizier (52) ;
- Lycée Pierre Bayle à Sedan (08) ;
- Lycée Marie de Champagne à Troyes (10) ;
- Lycée François 1^{er} à Vitry-le-François (51)

- a adopté le procès-verbal provisoire de la séance du 19 octobre 2009, sous réserve de quelques modifications.